

TRAUMATISMES ROUTIERS :

Portrait de la région du Bas-Saint-Laurent



Faits saillants

Les taux de mortalité sur les routes du Bas-Saint-Laurent sont systématiquement plus élevés que dans le reste du Québec depuis au moins 40 ans. En dépit de tendances provinciale et régionale à la baisse depuis le début des années 1990, le taux de mortalité par accident de véhicule à moteur le plus récent (2019-2021) demeure près de 3 fois plus élevé dans notre région que dans le reste du Québec. La prévention représente un gain de santé publique potentiel indéniable, méritant l'engagement de plusieurs acteurs.

Les taux d'hospitalisation provinciaux, en lien avec un accident de véhicule à moteur, connaissent également une baisse globalement soutenue depuis le début des années 1990. La région se distingue défavorablement par rapport au Québec, le taux bas-laurentien demeurant 1,7 fois plus élevé pour la période 2020-2022.

FACTEURS DE RISQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES, COMPORTEMENTAUX ET ENVIRONNEMENTAUX ANALYSÉS DANS CE BILAN :

- **Les hommes et les jeunes de 16-21 ans** sont quasi systématiquement surreprésentés dans les indicateurs de mortalité et d'hospitalisation analysés. Il ne s'agit toutefois pas d'un constat propre au Bas-Saint-Laurent.
- Les données disponibles pour les **infractions au Code de la sécurité routière** suggèrent que les Bas-Laurentiens seraient, en moyenne, de plus en plus respectueux des lois au fil du temps et qu'ils le seraient davantage que l'ensemble des Québécois. Il n'est pas possible d'affirmer que les infractions interceptées représentent nécessairement un portrait fidèle des infractions commises.
- Les données disponibles montrent que les tragédies routières surviennent plus fréquemment pendant la **période estivale**.
- Les statistiques disponibles montrent que les collisions avec la faune n'expliquent qu'une part marginale du portrait global.
- Le **nombre de véhicules** sur les routes ainsi que leurs caractéristiques (dimensions, poids) sont des facteurs modulant l'exposition aux risques de survenue et à la gravité des traumatismes routiers.

Bas-Saint-Laurent, période 2000-2022

↓ 2,4 %
Population (habitants)

↑ 33,3 %
Véhicules (nombre)

- La **dépendance à l'automobile** peut se faire sentir davantage pour les régions éloignées comme le Bas-Saint-Laurent en raison d'une offre limitée de transport en commun et d'infrastructures favorables aux déplacements actifs et sécuritaires. Selon le recensement canadien de 2021, 89,9 % des Bas-Laurentiens rapportaient se déplacer principalement en voiture pour se rendre au travail, contre 82,4 % des Québécois (Statistique Canada, 2021).

- Le Bas-Saint-Laurent n'échappe pas aux tendances observées au niveau provincial : il y a davantage de véhicules sur les routes et ils sont de plus en plus imposants. Notre région fait partie de celles ayant les proportions les plus élevées de VUS et autres camions légers par 1 000 habitants.
- Plusieurs **tronçons du réseau routier supérieur** bas-laurentien demeurent préoccupants. Au cours de la période la plus récente pour laquelle les données sont disponibles (2018-2021), ce sont 234 accidents graves ou mortels qui sont survenus au Bas-Saint-Laurent mais **la majorité de ceux-ci (63 %) sont survenus ailleurs que sur les tronçons du réseau routier supérieur** qui défraient régulièrement les manchettes (autoroute 20 et route 132).
- De nombreux aléas climatiques peuvent affecter la sécurité routière et sont appelés à augmenter dans les prochaines années.

Nombre moyen d'accidents graves ou mortels/an au cours de la période 2018-2021



AU BAS-SAINT-LAURENT, NOUS POUVONS :

1

DIMINUER L'EXPOSITION AUX VÉHICULES MOTORISÉS EN :

- facilitant les mesures de covoiturage et de transport collectif locales, intrarégionales et interrégionales;
- privilégiant le recours aux moyens de transport de marchandise les plus sécuritaires;
- bonifiant les environnements facilitant la mobilité durable et sécuritaire.

3

CULTIVER DES PARTENARIATS ENGAGÉS ET CONCERTÉS ENTRE LES ÉQUIPES DE SANTÉ PUBLIQUE ET LES ACTEURS AYANT UN POUVOIR D'AGIR.

2

CRÉER DES ENVIRONNEMENTS ET ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS FAVORABLES À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN :

- aménageant les routes de façon sécuritaire pour tous;
- sensibilisant la population aux comportements dangereux et accroissant la surveillance des infractions;
- utilisant les leviers municipaux pour favoriser la sécurité routière et la mobilité durable.